ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Urban Thoerer vs. veuve J. H. Werner, née Helena Mahlert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5265—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 19 décembre 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Bickerville, paroisse de Jefferson, maintenant le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros six et sept de l'îlet numéro quarante, qui est borné par les rues Leontine, Pitt, Valmont et Prytania, conformément à un plan dressé par B. Buisson et Jr. Thornton Thompson, en date du vingt-troisième jour de mars 1849, déposé en l'étude de J. R. Beard anciennement notaire en cette ville, lesquels dits lots mesurant chacun vingt-huit pieds dix pouces de face à la rue Valmont sur une profondeur de cent vingt-trois pieds un pouce entre lignes parallèles. Le lot numéro sept forme l'encoignure des rues Valmont et Pitt.

Acquis par le défendeur dans cette affaire par achat de S. L. Hill, par un acte passé pardevant S. Magner, anciennement notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 nov—18 25—2 9 16 19 déc

Howard & Iglehart vs T. H. Higinbotham et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6896—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 19 décembre 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le quart de l'intérêt indivis de Thomas H. Higinbotham et le quart de l'intérêt indivis de Henry Higinbotham, défendeurs dans la propriété ci-après décrite—

1° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet numéro deux cent quarante-six. Le dit îlet est borné par les rues Seconde, Carondelet, Baronne et Troisième, étant les lots numéros dix et onze sur un plan en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire, conformément au dit plan les lots mesurent chacun au pied américain trente pieds de face à la rue Seconde sur une profondeur de cent vingt sept pieds onze pouces et une ligne et demie entre lignes parallèles.

2° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans l'îlet numéro cent quarante-six, le dit îlet étant borné par les rues Magasin, Constance, Orange et Richard, mesurant quinze pieds neuf pouces sur une profondeur de cent vingt et un pieds sept pouces. Le dit lot étant le lot numéro quatre.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
17 nov—17 24—déc 1 8 15 19

Rudolph F. Thoerer vs. Adam Sherer ou Scherer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 6727.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 21 novembre 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro seize, dans l'îlet borné par les rues Moreau ou Chartres Casacalvo ou Royal, Montégut et Clouet, sur un plan de Joseph Pilié, en date du 24 mars 1832, et déposé en l'étude de Félix de Armas, alors notaire en cette ville; le dit lot mesure au pied américain trente pieds de face à la rue Moreau ou Chartres, sur une profondeur de cent huit pieds, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent.

2° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite étant la portion du fond d'un lot de terre désigné par le numéro un sur un plan dressé par John F. Braun, député voyer de ville, le 11 juillet 1871, et annexé à l'acte ci-dessous mentionné passé pardevant Joseph Cohn notaire, le 15 juillet 1871, le dit morceau ou portion de terre qui doit être vendu, commence à une distance de quatre-vingt trois pieds neuf pouces de l'encoignure de la rue Montégut, et mesure vingt-quatre pieds et neuf pouces de face sur la rue Moreau, maintenant Chartres, vingt-sept pieds de profondeur sur une ligne la plus près de la rue Clouet et vingt-sept pieds six pouces de profondeur sur la ligne du côté opposé, vers la rue Montégut et c'est une partie du lot original No dix-sept, sur un plan par J. Pilié, le 24 mars 1832, déposé en l'étude de Felix de Armas, ancien notaire.

3° Un autre morceau ou portion de terre, avec les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le même District et îlet que les deux lots ci-dessus décrits. Étant la portion du fond du lot numéro deux sur le dit plan et le dit morceau ou portion de terre, commence à une distance de quatre-vingt-huit pieds sept pouces de la rue Montégut et mesure dix-neuf pieds six pouces sur la ligne vers la rue Royale, vingt-sept pieds de profondeur sur la ligne parallèle à la rue Clouet, et vingt-six pieds six pouces sur la ligne opposée vers la rue Montégut, et donne droit à l'usage des lieux d'aisance en commun avec la balance du dit lot numéro deux, et c'est une partie du lot original numéro deux sur un plan dressé par Mouthemann, en date du 14 octobre 1847, déposé en l'étude de A. Deriscourt, notaire.

4° Un terrain ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre M, dans l'îlet borné par les rues Craps ou Bourgogne, Clouet, Grand-Hommes ou Dauphine et Montégut, sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, en date du 7 décembre 1866 et annexé à un acte passé le 11 décembre 1866, pardevant A. Ducatel, notaire. Le dit lot mesure quarante-cinq pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Craps, sur trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de profondeur.

Toutes les propriétés ci dessus décrites appartiennent au défendeur dans cette affaire, les ayant achetées comme suit, à savoir;

La propriété premièrement décrite, de Pierre Lagarosse, par acte passé le 24 octobre 1866 pardevant A. Dreyfous, notaire en cette ville. Les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites, Veuve S. Bell, par acte passé le 15 juillet 1871, pardevant Joseph Cohn, notaire en cette ville; et la propriété quatrièmement décrite, de Paul Sarpy, conformément à un acte passé le 23 novembre 1870 pardevant Dreyfous, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 oct—19 26 nov 2 9 16 21

Garrett Brown vs. la succession de Mme Mary Ella Higgins et W. R. K. Higgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6818.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 16 décembre 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, anciennement Benton, White, Thalia et Erato, désigné comme lot numéro (14) quatorze sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire; le dit lot mesure trente-deux pieds de face à la dite rue Franklin, anciennement Benton, sur une profondeur de quatre-vingt seize pieds onze pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Étant la même propriété que la dite feue Mme Mary Ella Higgins a acquis par héritage de son père et de sa mère, John Higgins et femme, comme leur seule héritière, et que le dit John Higgins a acquis par achat de Charles A. Cammayer, par acte passé pardevant Wm Monaghan notaire, le 1er septembre 1851, enregistré au bureau de transferts, livre 55 fol. 127.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14nov—14 21 28 déc5 12 16

Veuve U. Soniat vs Veuve John McIntyre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6834.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 16 décembre 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Prieur Romain, Bienville et Douane, les dits lots se touchent et sont désignés par les numéros quinze et seize de l'îlet soixante-deux et mesurent ensemble cinquante-et-un pieds six pouces de face à la rue Prieur, cinquante pieds de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent huit pieds six pouces; le tout conformément à un plan de L. Reizenstein, en date du 17 mars 1863.

Acquis par la veuve McIntyre, dont une moitié comme veuve survivante en communauté avec John McIntyre, qui l'avait acheté de Henry Weber, conformément à un acte de R J. Ker en date du 18 juillet 1863 et l'autre moitié à elle adjugée par ordre de la Deuxième Cour de District, rendu le 21 janvier 1876, enregistré dans le Livre des Transferts 106, folio 319.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
14 nov—14 21 28—5 12 16 déc

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Veuve Joseph Patruzo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 6665.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 25 novembre 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Toutes et particulièrement une certaine propriété située dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne anciennement Craps, Remparts anciennement Amour, Bourbon anciennement Bagatelle, et Union; et étant composée:

1° D'un certain lot de terr[e] ... par le numéro deux cent vingt-deux, formant l'encoignure des rues Union et Bourgogne, mesurant soixante pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur et façade à la rue Union de cent vingt pieds.

2° La moitié du lot deux cent vingt-trois, la dite moitié du lot touche à celle ci-dessus décrite et mesure trente pieds de face à la rue Craps ou Bourgogne sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, au pied français.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur la dite portion de terre.

Ensemble avec soixante-et-onze actions, maintenant réduites à soixante-sept actions du fonds hypothécaire de la banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent quatre-vingt-quatre (8284) piastres, échéant le 1er jour d'avril 1883 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le reste comptant. L'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire par Joseph Patruzo et femme en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le onzième jour d'août 1836 et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 oct—25, 1, 8, 15 22, 24 nov

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Joaquin Infante vs Butchers' Union Slaughter House and Live Stock Landing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 6758—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 21 novembre 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent, située dans le Troisième District de cette ville, formant les deux îlets numéros cinquante-sept et cinquante-huit, sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du quatre avril 1870 et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, selon le plan numéro trente-neuf du livre de plans numéro sept; conformément audit plan ladite portion de terre est composée de trente six lots numérotés de un à trente six inclusivement, mesurant le tout ensemble deux cent soixante-huit pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue Levée, cinq cent trente-neuf pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Flood, deux cent soixante et un pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Delaronde et six cent deux pieds deux pouces et une ligne de face à l'avenue Caffin. Étant une partie du morceau de terre acquis par le feu Charles Caffin Sr, père de Charles Caffin Jr, par achat du docteur William Flood, conformément à un acte passé devant G. R. Stringer, anciennement notaire en cette ville, en date du trente-et-unième jour de janvier dix-huit cent vingt-quatre, enregistré en l'étude de A. Ducatel, notaire, par acte du vingt-troisième jour d'août dix-huit cent quatre vingt et dans le bureau de transfert de cette ville Livre 112, folios 693 et 694, lequel lot de terre ou portion de terre appartient conformément à lui audit Charles Caffin Junior, ayant hérité de ladite propriété de son père et de sa mère, conformément à deux jugements rendus par la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 11 décembre 1868, No 22,615 et cinquième jour de septembre 1878, No 40,612 du dossier de ladite Cour.

Étant la même propriété acquise par le défendeur par achat de Charles Caffin Jr, conformément à un acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, le 24 août 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
20nov—20.27.3.10.17.21 nov

VENTES A L'ENCAN

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison-Cottage dans le Troisième District, No 79 rue Annette, entre Robertson et Girod.

Succession de Fanchonnette Daboval.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 6645—Division D.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No 56 rue Royale—SAMEDI, 16 décembre 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Commune et Gravier, en vertu d'un décret de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D. en date du 6 novembre 1882, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite appartenant à la susdite succession, savoir:

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 6 dans le carré d'îlet 46, borné par les rues Annette, Robertson, St Bernard et Girod, mesurant, mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face rue Annette, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Cette propriété est la même qui fut acquise par le dit défunt, par achat, de George Schreiner, par acte passé pardevant feu Paul Emile Laresche, notaire en cette ville, le 2ème jour d'avril 1859, enregistré dans le bureau des transferts de cette ville, à la page 11 du livre 80; le titre de laquelle propriété a été confirmé à elle, la dite défunte, par la Veuve L. Chayron, dans un certain acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire en cette ville, le 20 octobre 1870, enregistré au bureau des transferts, de cette ville, à la page 149 du livre 99.

Les améliorations comprennent une maison à un étage ayant 2 chambres et une galerie, puits, citerne et lieux d'aisance.

Conditions—Comptant

L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, comptant sur le lieu de la vente.

L'acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, 138 rue Gravier, aux frais de l'acquéreur.

11nov—11 18 25 déc 2 9 16

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VASTE RÉSIDENCE DE FAMILLE,
No. 399 rue Magazine,
Entre Melpomène et Terpsichore.

Succession de Mme Emmy McDowell.

No. 373—Dans la Première Cour Judiciaire de District, paroisse Caddo, Etat de la Louisiane.

Vente en partage,

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 décembre 1882, à 12 m., à la Bourse d'Encan St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable L. L. Taylor, juge de la dite Première Cour Judiciaire de District paroisse Caddo, en date du vingt-ième jour d'avril 1882, et afin d'effectuer un partage d'intérêts joints, il sera vendu à l'encan, la propriété suivante, de valeur, à savoir:

La résidence en briques à deux étages et demi, No 399 rue Magazine dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Melpomène et Terpsichore; le dit lot mesure, au pied américain, 57 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Magazine sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune de 13 pieds de large, conduisant et ayant issue sur la dite rue Melpomène, laquelle allée est bornée sur la ligne vers la rue du Camp par la prolongation de la ligne du fond de la dite propriété. La bâtisse a des galeries de devant et derrière, et vestibules, de vastes salons à manger, 6 chambres à coucher, 3 chambres à domestique, chambre à bain, lieux d'aisance et office, cuve et hydrant, de grands hangars dans le jardin du fond et arbres fruitiers, une belle résidence agréable et confortable pour une famille, et faisant face sur une rue pavée en pierres plates. Livraison sera donnée du moment qu'on se sera conformé aux conditions de la vente.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John G. Eustis, notaire, No 26 rue Carondelet.

1er nov—1 5 11 18 25 déc 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Quatrième District.

Succession de Nathan C. Folger.

No. 6,553—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—LUNDI, le 4 décembre 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 octobre 1882, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cette certaine portion ou morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pleasant, Harmony, Prytania et St-Charles, mesurant 120 pieds de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de 278 pieds, plus ou moins, et de face à la rue Harmony. Les améliorations consistent en une grande résidence double en bois à deux étages, avec dépendances.

Conditions comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.

2 nov—2 9 17 23 30—4 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage de résidence double, dans le Cinquième District,
A l'angle des rues Elmire et Market.

Succession de Robert Saunders et de Maria Saunders, son épouse.

No 6769—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicolas J. Hoey encanteur, bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 décembre 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 9 novembre 1882, il sera vendu à l'enchère publique la propriété de valeur ci-après décrite savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans cette partie du Cinquième District connue sous le nom de Belleville; c'est le terrain No 13 du carré d'îlet borné par les rues Elmire, Chestnut, Evelina et Market. Il mesure 30 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur et fait face à la rue Market, formant le coin des dites rues.

Les améliorations comprennent un cottage double, en bois, avec galerie devant, 3 chambres, cuisine de chaque côté, auvents et citerne, arbres (shade trees), et le quartier en est amélioré.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un crédit d'un an, à partir du jour de la vente, avec intérêt de 8 pour cent par an, et toutes les clauses de sécurité, etc. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour notaire.

12 nov—12, 22—déc 2, 9, 16.

PATE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

[P]eu de médicaments possèdent des propriétés aussi certaines que la PATE et le SIROP de BERTHÉ, aucun ne calme plus sûrement la toux persistante de la grippe, du catarrhe, de la coqueluche, de la bronchite, de la phthisie et toutes les douleurs nerveuses.

NOTA: LE SIROP DE CODÉINE, honneur très-rarement mérité par les nouveaux médicaments, vient d'être enregistré comme médicament officiel. Pour mettre fin aux imitations blâmables, nous rappellerons qu'on évite la contrefaçon en exigeant sur chaque produit le nom et la signature ci-contre

Berthé

Pharmacien, Lauréat des hôpitaux de Paris
Dépôt général: 34, rue des Écoles, Paris.
A la Nouvelle-Orléans, chez MM. E. J. Hart et Co, Carrouché, droguistes, Marcel Majeau et dans toutes les pharmacies.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente pour effectuer un partage entre les co-propriétaires, tous majeurs, de feu EDGAR MONTEGUT.

Résidence de valeur dans le 3e district faisant face aux rues Chartres et Royale. No 625 rue Royale et le No 626 rue de Chartres.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 16 décembre 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles, au plus offrant et dernier enchérisseur pour clore les intérêts conjoints des héritiers.

La propriété suivante, savoir:

Une portion de terre située dans le 3me district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Chartres, Montégut et Clouet, ayant les dimensions suivantes—11 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Royale sur 120 pieds de profondeur vers la rue Montégut, de là 63 pieds sur une ligne parallèle à la rue Royale et courant vers la rue Montégut, de là 96 pieds 2 pouces 6 lignes sur une ligne parallèle à la rue Montégut et courant vers la rue Moreau, de là 64 pieds 5 pouces sur une ligne parallèle à la rue de Chartres et courant vers la rue Clouet, de là 100 pieds sur une ligne parallèle à la rue Montégut et finissant à la rue de Chartres, de là 10 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue de Chartres, de là 100 pieds de profondeur, de là 67 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue de Chartres et courant vers la rue Clouet et de là 96 pieds 2 pouces 6 lignes sur une ligne parallèle à la rue Clouet et courant vers la rue Royale, de là 58 pieds sur une ligne parallèle à la rue Royale et courant vers la rue Montégut, de là 120 pieds sur une ligne parallèle à la rue Clouet et finissant à la rue Royale—le tout mesure américaine d'après un plan d'Arthur de Armas en date du 15 novembre 1882.

Ensemble une maison basse en bois, couverte en ardoises ayant un grand salon, deux chambres à coucher, salle à manger, galerie et cuisine; une autre bâtisse en bois de trois chambres, hangar, trois citernes, lieux d'aisance, jardin, arbres fruitiers, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers, portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt, par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Armand Pitot Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur, le dépôt d'usage de 10 pour cent sera exigé de l'acquéreur.

15nov—15, 25—2. 9. 16 déc.

Vente pour le compte d'un premier acquéreur.

Charmante résidence de ville et de campagne, sur la Grande Route St Jean près de la rue de l'Esplanade.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse SAMEDI, 25 novembre 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, pour le compte et risque à la folle enchère de M. B. J. Gautier qui ne s'est point conformé aux termes et conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 14 octobre 1882 de la propriété suivante, savoir:

Cette charmante résidence de ville et de campagne, située sur la Grande Route St Jean, construite sur un terrain mesurant 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la dite Route, sur environ 108 pieds de profondeur, entre la rue de l'Esplanade et le Bayou St Jean.

La résidence se compose d'une maison haute construite dans l'intérieur, ayant six chambres, dont trois au rez-de-chaussée et trois à l'étage supérieur, grandes galeries haut et bas sur la façade, balcon sur le côté, cuisine basse attenante à la maison, ayant deux chambres avec galerie—le tout couvert en ardoises, gaz dans la maison avec lustres etc., deux belles citernes contenant de 4000 à 5000 gallons d'eau avec cave au-dessous, poulailler, hangar, claire voie sur la façade de la propriété avec porte-cochère.

Un magnifique verger contenant une grande quantité d'arbres fruitiers, principalement des orangers, lesquels sont en plein rapport et chargés de fruits.—Voir le plan à la Bourse.

Les chars de la rue de l'Esplanade et de la rue Dumaine se rendant au marché Français et à la rue du Canal passent devant cette propriété.

Conditions—1/3 comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage et le dépôt d'usage 10 pour cent sera requis des acheteurs.

Acte de vente pardevant A. Ker, notaire, aux frais des acquéreurs. Toutes les taxes de ville et d'État sont payées, y compris celles pour la présente année 1882.

15 nov—15 18 23 24 25

"Vente pour effectuer un partage."

No 3388—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Succession de Clery Verau et son épouse.

Maison double en bois à deux corps de logis faisant face à la Grande Route St-Jean.

Maison en bois près de la rue de l'Esplanade, faisant face au Bayou St-Jean et attenant à la porte de péage.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 25 novembre 1882 il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 octobre 1882, signé par l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 11 dans l'îlet compris entre les rues Grande Route St Jean, Floride, Encampment et Péage, mesurant 30 pieds de face à la Grande Route St Jean, même façade à la rue Floride, sur 150 pieds de profondeur. Ensemble une maison double en bois ayant quatre chambres, cuisine double avec galerie et deux cabinets, deux citernes, lieux d'aisance, etc.

2° Un autre lot de terre situé dans le même district de cette ville, sur la rive droite du Bayou St Jean, désigné par le No 8, mesurant 33 pieds 7 pouces 2 lignes de face audit Bayou St Jean, 33 pieds 5 pouces de large sur la ligne du fond, 111 pieds 9 pouces de profondeur, du côté de la rue de l'Esplanade et 109 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur du côté opposé. Ensemble une maison en bois, ayant trois chambres de file et galerie sur le côté, cuisine, hangar, etc., etc.

Voir les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, balance à un an de crédit en billets divisés par coupons, portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis des acquéreurs.

24 oct—24,28,4,11,18,25 nov

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de Etienne Lauer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—division B—No 5890.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureaux No 45 rue Royale—SAMEDI, 16 décembre 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en date du 9 novembre 1882, je procéderai à la vente des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Gueno, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 9 de l'îlet No 28, lequel lot de terre est borné par les rues Johnson, Onzaga, Prieur et D'Abadie, et mesure, au pied américain, 30 pieds de face à la rue Johnson, entre Onzaga et Promenade St-Bernard anciennement rue D'Abadie, sur 109 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne plus près de la Promenade St Bernard, 98 pieds 4 pouces et 3 lignes sur une première profondeur sur le côté près de la rue Onzaga, et 14 pieds 6 pouces sur une nouvelle profondeur et sur une ligne oblique; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et tous les autres avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

2° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Johnson, Prieur et Onzaga, mesurant 31 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur 117 pieds 2 pouces de profondeur.

3° Neuf lots de terre se touchant dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1 à 9 inclusivement dans l'îlet borné par les rues Solidelle, Joséphine, Port et St-Ferdinand, mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Solidelle sur 105 pieds de profondeur, à l'exception des lots 1 et 9 qui forment le coin des rues Port, St-Ferdinand et Solidelle, qui mesurent 30 pieds 2 pouces de face à la rue Solidelle, le tout conformément à un plan de Castaing & Calles.

4° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 66, qui est borné par les rues Mandeville, Espagne, Prosper et Solidelle. Lesdits lots se touchent et sont désignés par les Nos 1 et 2 et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 117 pieds; au pied américain.

5° Huit certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Franklin dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 7 à 14 inclusivement, de l'îlet No 110 qui sont bornés par les rues St Audin, Music, Prosper et Promenade Washington. Les lots Nos 7, 8 et 9 mesurent chacun 30 pieds de face à la Promenade Washington sur 126 pieds 6 pouces de profondeur.

Le lot No 11, forme le coin des rues Music et Prosper et mesure 30 pieds de face à la rue Music sur 126 pieds 6 pouces de profondeur à la rue Prosper. Les lots Nos 12, 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Music sur 126 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot No 10 forme le coin de la Promenade Washington et de la rue Prosper et mesurant 30 pieds de face à la Promenade Washington sur 126 pieds 6 pouces de profondeur et de façade à la rue Prosper, au pied français.

6° Trois certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, faubourg Franklin, désignés par le No 10 de l'îlet No 99, bornés par les rues Claiborne, Espagne, Prosper et Avenue Washington et les rues Claiborne, Prosper et Music, sur un plan dressé par L. Bringier, ancien voyer général, et mesurant comme suit à savoir: le lot No 10 forme le coin de la rue Prosper et de l'Avenue Washington, 30 pieds de face à la dite Avenue Washington, sur 126 pieds 6 pouces de profondeur et de façade à la rue Prosper et les lots Nos. 3 et 4 qui se touchent, 30 pieds de face chacun à la dite Avenue Washington sur 126 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs qui devront payer en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1882. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.

13nov—13, 14, 18, 25—2, 9, 16déc.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Eugène Courtiade.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 7,052—Division C.—Attendu que Jean Marie Courtiade a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Eugène Courtiade, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
16 nov—16,21,25

Succession de William Collins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6933 — Division C — Attendu que Mme Veuve Charlotte Collins a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Collins, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
16 nov—16,21,25

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin de valeur, rue Gravier, formant le coin des rues Fulton et Front.

Trois beaux cottages à double corps de logis, No 128 et 130 Louisiana Avenue, près de la rue des Magasins.

Sept emplacements de choix pour bâtir, au coin des rues Bordeaux et Constance.

Une résidence confortable, à deux étages, No 150 rue Seconde, entre Laurel et Constance.

Résidence désirable à deux étages, No 39 rue Ste-Marie, entre les rues Fulton et Rousseau.

A l'encan, à long terme.

Succession de Joseph Cohn.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 6108.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 25 novembre 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, je procéderai à la vente à l'encan, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Fulton, Front, Gravier et Commune, mesurant 24 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Fulton sur 24 pieds 2 pouces et 5 1/2 lignes de face à la rue Front sur 120 pieds 4 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot attenant et 122 pieds 7 pouces et 2 lignes de façade et de profondeur sur la rue Gravier; le dit terrain faisant face à trois rues.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Nun, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, Religieuses, Rousseau et Félicité, désigné comme No 4 et mesurant 27 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste-Marie, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à 2 étages, couverte en ardoises, ayant à peu près 10 chambres, cuve, hangar, lieux d'aisance, etc., et porte le No municipal 39 de la rue Ste-Marie.

3° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Seconde, Troisième, Laurel et Live Oak, désigné par le No 9 et mesurant 26 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Seconde sur une profondeur de 111 pieds 4 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 10, et 111 pieds 3 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 8.

Les améliorations consistent en une jolie résidence à 2 étages, couverte en ardoises, ayant 9 chambres avec installations de gaz, chambres à bain, 2 cuves, galerie, hangar et un joli jardin en face de la résidence.

4° Quatre terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delachaise, Magazine et Constance et l'Avenue de la Louisiane, désignés par les Nos 4, 5, 6 et 7 et mesurant chacun 26 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à l'Avenue de la Louisiane, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en trois jolis cottages doubles couverts en ardoises, chaque cottage ayant 6 chambres avec installations de gaz, cuves, etc.

Ces cottages portent les Nos 128 à 138 de l'Avenue de la Louisiane.

5° Sept terrains, situés dans le Sixième District de cette ville désignés sur un plan de L. Surgi, en date du 2 janvier 1837 comme les Nos. 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de l'îlet No 21, borné par les rues Magazine, Valence, Live Oak et Bordeaux, les lots 7, 8, 9, et 10 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Live Oak sur une profondeur de 99 pieds, entre lignes parallèles, le lot No 10 forme l'encoignure des rues Live Oak et Bordeaux, les lots Nos. 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bordeaux, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un crédit de un, deux et trois ans avec billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, garantis par hypothèque spéciale, lien et privilège du vendeur, ensemble avec toutes les clauses usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de poursuites judiciaires pour forcer la collection, et les polices d'assurance transférées.

Actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs paieront en outre du prix de leurs adjudication les taxes dues et exigibles en 1882.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.

25 oct—25,26 4,11,18,25 nov

Propriétés de valeur et bien situées dans le Premier et le Second District

No 92 rue Dryades, entre Gravier et Perdido, et tenant aux écuries de Rillieux, bâtisses en briques à deux étages coin Liberté et Poydras et No 144 rue Liberté, près Poydras, une résidence en briques à un étage et une bâtisse en bois à deux étages.

Coin Bienville et Bassin.

Coin Quartier et Bourgogne, magasin en briques occupé comme magasin d'épiceries par P. Belloq.

Succession de Jean St. Martin.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division D—No 5,701.

PAR B. ONORATO Encanteur Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 18 décembre 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 15 novembre 1882, je procéderai à vendre les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Premier District.

1o Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades Gravier, Rampart et Perdido, mesurant 30 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 99 pieds sur le côté le plus près de la rue Gravier, 102 pieds 3 pouces sur le côté vers la rue Perdido et à peu près 25 pieds dans le fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, retirée de la rue, avec quatre chambres, une autre bâtisse à deux étages dans la cour, quatre chambres, cour, waterworks, une bâtisse en bois faisant face à la rue Dryades avec une chambre, lieux d'aisance, etc., touchant à l'écurie de Rillieux et porte le numéro municipal 92 de la rue Dryades.

2° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Liberty, Howard et Perdido, mesurant 30 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Poydras, 30 pieds 9 pouces 2 lignes dans le fond, sur une profondeur de 110 pieds de face à la rue Liberty.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, formant l'encoignure des rues Poydras et Liberty, divisés en deux corps de logis, ayant 4 chambres, une cuisine en brique à deux étages avec 4 chambres faisant face à la rue Liberty, et en outre une autre bâtisse en bois portant le No 144 de la rue Liberty, ayant 4 chambres, cuves, lieux d'aisance, waterwork, etc. Les chambres de l'encoignure sont occupées par un marchand de fruits et d'huîtres.

Deuxième District.

3° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville Bassin, Franklin et Douane, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Bassin sur 65 pieds 10 pouces 5 lignes de face et profondeur à la rue Bienville, plus ou moins.

Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage avec 3 chambres, une cuisine à deux étages, 6 chambres, cuves, etc. occupée par un marchand de fruits et de soda.

4° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade. Quartier Bourgogne et Dauphine, mesurant vingt pieds de face à la rue Quartier, sur 75 pieds de profondeur et façade à la rue Bourgogne dont il forme le coin des deux rues.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, au coin, occupée par P. Belloq, comme épicerie et café; une bâtisse en briques à deux étages rue Bourgogne, avec deux chambres, cuves, gaz, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit pour billets des acquéreurs avec lien et privilège de vendeur, portant toutes les clauses usuelles et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et les polices d'assurances dûment transférées, et en cas de procès l'acquéreur devra payer 5 pour cent honoraires d'avocat pour recouvrer le montant. Les acquéreurs assumeront et paieront en outre du prix d'adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1882.

Actes de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 0/0 au comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente. Voir les plans à la Bourse.

14 nov—14 18 25—2 9 16 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de H. Spillman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 5466.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 16 décembre 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 10 novembre 1882, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philippa maintenant Dryades, Baronne, Poydras et Perdido et mesure, au pied américain, 40 pieds de face à la rue Philippa maintenant Dryades sur une profondeur de 120 pieds.

Termes et conditions—Une moitié comptant et le reste en un crédit de un et deux ans, avec billets d'acquéreurs portant intérêt à 8 pour cent par an de date et garanti par privilège et lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, l'acquéreur paiera les honoraires d'avocat en cas de procédure judiciaire pour forcer le paiement des dits billets et aura la propriété assurée contre le feu pour le montant de la valeur et le paiement final des dits billets et aura le transfert de la police au vendeur et le remboursement des primes d'assurances non expirées.

Acte de vente pardevant Charles Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

14 nov—14, 18, 25 déc 2, 9, 16

Succession de John M. Shafer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7061—Division — Attendu que Mme Mary Berkery, veuve de William Carroll, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John M. Shafer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
17 nov—17 21 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés améliorées, de très grande valeur, dans le Second District.

Rue Ste-Anne, entre Galvez et Johnson.

Rue Ste-Anne, entre Villeré et Robertson.

Succession de Jean Bazax.

No 5294—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 25 novembre 1882, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un décret de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 octobre 1882, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Villeré, Robertson et Dumaine, d'après un plan de J. Pilié, en janvier 1856, dans les Registres de F. de Armas, alors notaire ... lequel lot mesure au pied français 30 pieds de face à la rue Ste. Anne sur à peu près 93 pieds plus ou moins de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° La moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Galvez et Johnson, le dit lot mesurant 26 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Ste. Anne, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne plus près de la rue Johnson, 2 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond, 98 pieds de profondeur sur une ligne le séparant (sur le côté plus près de la rue Galvez) de la propriété de M. Laurent Boner, 4 pieds sur une ligne parallèle à la rue Ste. Anne diminuant ainsi la largeur du dit lot; 15 pieds de profondeur sur une seconde ligne, 15 pieds sur une ligne parallèle à la rue Ste. Anne diminuant ainsi encore la largeur du dit lot et finissant 17 pieds sur une autre ligne de profondeur s'étendant obliquement de la fin de la ligne décrite, en dernier lieu jusqu'à sa jonction avec la ligne du fond; le tout d'après un plan attaché à un acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, le 30 juin 1854 et supposé être une vente du dit lot par Christoval Morel à Mme A. Lange. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Avec le consentement du co-propriétaire de l'autre moitié indivise de la propriété décrite en second lieu toute la propriété sera vendue sujette aux mêmes termes et conditions.

Termes et Conditions.—La moitié ou plus comptant au choix de l'acquéreur et le reste à un crédit de un an pour billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, les acquéreurs devront assurer les bâtisses pour leur pleine valeur jusqu'au dernier paiement final du billet et transférer les polices d'assurance au détenteur ou aux détenteurs du dit billet et enfin payer cinq pour cent en cas de procédure judiciaire pour le recouvrement de la totalité ou d'une partie du dit billet. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. P. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21oct—21 22 24 28—4. 11. 18. 25 nov

Comptes courants, réclamations, billets etc., John Cousley vs ses créanciers

No 2392 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—MERCREDI, 29 novembre 1882, à midi, il sera vendu à l'encan dans la rotonde de la Bourse de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un arrêt de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du et signé le 11 novembre 1882, dans l'affaire ci-dessus, Comptes-courants, divers, réclamations, billets et autres comptes.

Conditions—Comptant.

18 nov—18,21,25,29

Propriété améliorée dans le Premier et le Second District.

Rue Bourbon, entre Douane et Bienville—Second District.

Coin de la rue D'Hémécourt et de l'Avenue Carrollton.

Propriété améliorée à la Grand'Ile, Paroisse Jefferson.

Machine pour établissement de Teinturerie, Objets Mobiliers, Etc.

Succession de Marie Roy Marmier, femme de F. F. Raudon—No 6381.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 25 novembre 1882, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A siégeant en place de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la dite Cour, Division E maintenant en congé, en date du 20 octobre 1882, pour le compte de la dite succession, les propriétés foncières et les objets mobiliers suivants, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bourbon, Bienville et Dauphine et mesurant 25 pieds de face à la rue Bourbon sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles au pied américain, d'après un plan de A. Ledet, ... civil, le 15 mars 1852 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville. Ensemble avec ... les meubles ... marchandises qui sont sur les lieux ... machine à vapeur, machine à soufre, machine centrifuge, rouleaux, tables, baquets et autres articles pour un établissement de teinturerie.

2° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le ... District de cette ville, désignés par les numéros trois et neuf de l'îlet No 45 qui est borné par les rues Ulloa, Salomon et d'Hémécourt et l'Avenue Carrollton, sur un plan par Arnaud anciennement voyer, en date du 24 février 1860 et le lot No 3 mesure ... de face à la rue D'Hémécourt, 33 pieds 9 pouces de face à la rue D'Hémécourt sur une profondeur de 108 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 9 forme l'encoignure de la rue D'Hémécourt et de l'Avenue Carrollton, ... 1 pouce et 6 lignes de face à l'Avenue Carrollton sur une profondeur et façade à la rue D'Hémécourt de 124 pieds 11 pouces et ... lignes, et 121 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10.

3° Un certain terrain situé à la Grand Ile, dans la paroisse Jefferson, mesurant 60 pieds de largeur sur une profondeur de 150 pieds, borné au N. E. par la terre de Placide Chigberzola, au S. E. par la terre de Fidel Cotta et au N. O. par la terre de Eugène Houlno.

4° Deux portions de terre indivises situées à la Grand Ile, dans la paroisse Jefferson, en cet Etat désignées par les Nos 32 et 33 sur un plan dressé par P. N. Judice, ingénieur civil, en date du 6 janvier 1860. La portion de terre mesure un arpent de face à la Baie Caminada et une ... de même dimension au Golfe du Mexique ..., moins la portion vendue, maintenant appartenant à A. H. Pitte, Charles Johnson et Joseph Johnson, est bornée sur un côté par la propriété de J. F. Kranz et l'autre côté par la terre maintenant ou anciennement appartenant à J. P. Kennedy.

Les propriétés troisièmement et quatrièmement décrites, ensemble avec tous les effets mobiliers de quelque nature qu'il soit et qui se trouvent sur les lieux, seront vendus avec les dites propriétés.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 oct—21,22.28—4.11,18,25 nov

SIROP de RAIFORT IODÉ de GRIMAULT et Cie, pharmaciens à Paris

Depuis vingt années ce médicament donne les résultats les plus remarquables dans les maladies des enfants pour remplacer l'huile de foie de morue et le sirop antiscorbutique.

Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaieté naturelle. C'est un admirable médicament contre les croûtes de lait et un excellent dépuratif.

ASTHME
CIGARETTES INDIENNES au Cannabis indica de **GRIMAULT & Cie** Pharmaciens à Paris.

Il suffit d'aspirer la fumée de ces Cigarettes pour provoquer l'expectoration et faire disparaître les plus violents accès d'asthme, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie, combattre la phthisie laryngée et toutes les affections des voies respiratoires. Exiger sur chaque cigarette la signature GRIMAULT et Cie.

Dépôt à Paris: 8, Rue Vivienne ET PRINCIPALES PHARMACIES

MALADIES DE POITRINE

Dans le plus grand nombre de cas **GUÉRISON** et, dans les cas désespérés, **SOULAGEMENT MANIFESTE** par l'emploi de l'**Elixir** alimentaire **Ducro**

Nombre de malades lui ont dû leur guérison après avoir employé sans résultat satisfaisant toute autre médication.

La formule de cet Elixir dont la base est le jus de viande et l'alcool, a été établie en 1868. Malgré les nombreuses imitations que son succès a fait naître, elle continue d'être préconisée par les sommités médicales de Paris, comme l'un des plus **PUISSANTS FORTIFIANTS** pour les convalescents, les personnes faibles, les jeunes filles chlorotiques, les vieillards débiles, etc.

Exiger sur l'étiquette l'orthographe DUCRO, la mention des médailles: Argent Paris 1878; Or, Compiègne 1877 et le dessin de la marque de fabrique: un phénix.

Paris, 30, place des Vosges et toutes les Pharmacies.

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Chas. N. Edwards vs. ses créanciers - No 7,017.

Aux créanciers de Charles N. Edwards et à toutes autres personnes ici intéressées:

Vous êtes par le présent avis requis, comme créancier en cette affaire, d'assister à une réunion qui aura lieu en le bureau de John Bendernagel, notaire, le 10me jour de décembre 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henri L. Lazarus, juges de la dite cour.

Nouvelle-Orléans, 11 novembre 1882.
F. A. LUMINAIS, député-greffier.
12 nov—12 30—15 déc

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 6867.

W. R. Irby & Bro. vs. leurs créanciers.

Aux créanciers de W. R. Irby & Bro., et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de W. J. Castell, Esq., un notaire le 28me jour de novembre 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nile-Orléans, ce 23me jour d'octobre 1882.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24 oct—24—7.26 nov

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No. 6 893.

George Ritter versus ses créanciers.

Aux créanciers de George Ritter et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Benjamin Ory, Esq., un notaire, le 28me jour de novembre 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite cour.

Nile-Orléans, ce 27me jour d'octobre 1882.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier
5 nov—5.16.26

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 6699.

A. H. Isaacson vs. ses créanciers.

Aux créanciers de A. H. Isaacson et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Fred Zengel Esq., un notaire, le 21me jour de novembre 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nile-Orléans, 18me jour d'octobre 1882.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 oct—19—1 20 nov

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 6935.

Hahn & Hiller et R. M. Hahn, et Albert Hiller vs leurs créanciers.

Aux créanciers de Hahn & Hiller et R. M. Hahn et Albert Hiller et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de John Bendernagel Esq., un notaire, le 4me jour de décembre 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de ladite Cour.

Nile-Orléans, 1er jour de novembre 1882.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3nov—3 21 3déc

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 6861.

D. A. Given & Son et Dickson A. Given jr, individuellement et comme membres de la dite société vs leurs créanciers.

Aux créanciers de D. A. Given & Son et Dickson A. Given jr. individuellement et comme membre de la dite société de D. A. Given & Son et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de John G. Eustis, un notaire, le 23me jour de novembre 1882, à 11 heures A. M.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nlle Orléans 20 octobre 1882.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
21 oct—21 2 22 nov

Alimentation — **VIN DE Chapoteaut** A LA PEPTONE PEPSIQUE — Nutrition

Les aliments journaliers sont transformés par le suc gastrique de l'estomac en une substance assimilable nommée peptone qui passe directement dans la circulation pour former la chair, les muscles, les os. Mais lorsque l'estomac est malade, il n'a plus l'énergie nécessaire pour digérer les aliments. M. CHAPOTEAUT, avec la viande de bœuf transformée en Peptone au moyen de la pepsine, obtient un produit exactement semblable à celui formé par l'estomac qui permet de nourrir les malades les plus gravement affectés, même quand l'estomac se refuse à toute digestion. Il convient aux anémiques | aux malades de l'estomac, aux phtisiques | aux convalescents, aux personnes affaiblies par le travail, les affections cancéreuses, les excès, etc.

Il facilite la croissance des enfants, leur augmentation de poids, et nourrit les vieillards.

CHAPOTEAUT, 8, r. Vivienne, Paris

INJECTION MATICO DE GRIMAULT & Cie Pharmaciens 8, RUE VIVIENNE, PARIS

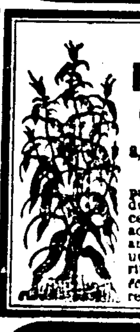

Exclusivement préparée avec les feuilles du Matico du Pérou cette injection s'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.

SIROP & VIN DE DUSART au Lacto-Phosphate de Chaux

Les lacto-phosphates de chaux conviennent particulièrement: aux Enfants pâles, | aux Rachitiques, aux jeunes Filles qui se développent, aux Femmes délicates, aux Nourrices pour favoriser l'abondance et la richesse du lait, dans les diarrhées vertes des jeunes Enfants, aux Convalescents, aux Vieillards affaiblis, dans les Maladies de Poitrine, dans les Digestions laborieuses, dans l'Inappétence, dans toutes les maladies qui se traduisent par l'Amaigrissement et la Perte des Forces, dans les Fractures, pour la reconstitution des os, dans la Cicatrisation des Plaies.

Dépôt chez tous Droguistes & Pharmaciens

Migraines.—Maux de Tête
GUARANA de GRIMAULT & Cie, Pharmaciens à Paris

Un seul paquet de cette poudre végétale et naturelle, délayée dans un peu d'eau sucrée, suffit pour faire disparaître les maux de tête, migraines ou névralgies les plus violents. Son action tonique lui donne une efficacité incontestable contre les coliques.

Dépôt: 8, Rue Vivienne, à Paris ET DANS TOUTES LES PHARMACIES

ÉLIXIR DIGESTIF DE PEPSINE de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

La Pepsine possède la propriété de remplacer dans l'estomac le suc gastrique qui lui manque pour opérer la digestion des aliments. Employée sous forme d'un Élixir agréable au goût, elle guérit ou prévient: les Mauvaises digestions; les Nausées et Renvois de gaz, les Crampes d'estomac. | les Gonflements d'estomac, les Gastrites, la Migraine, les Gastralgies, les Maladies de foie.

Il combat les vomissements des femmes enceintes et fortifie les vieillards et les convalescents, en facilitant la digestion et la nutrition.

MALADIES DE POITRINE GUÉRIES PAR LE **SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE CHAUX** de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

Ce Sirop, le plus anciennement connu, produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas un Flacon ovale et un Sirop rosé avec la signature de GRIMAULT & Cie. Il calme la Toux, fait disparaître les Sueurs nocturnes, guérit: les Bronchites, les Catarrhes, | la Consomption, la Phthisie, et arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.

Dépôt, 8, rue Vivienne, à Paris ET DANS TOUTES LES PHARMACIES.

CETTE HUILE EST LA PLUS APPRÉCIÉE PAR LES MÉDECINS FRANÇAIS
HUILE DEROCQUE
HUILE DE FOIES FRAIS DE MORUES
EXPÉRIMENTÉE DANS TOUS LES HÔPITAUX DE PARIS
Supériorité reconnue
Sans Odeur et sans Goût
MÉDAILLE D'ARGENT
DÉPÔT GÉNÉRAL A PARIS
DUCHAMP, Pharmacien, 25, rue des Missions
Nouvelle-Orléans: Carrouché, Rivet, Hart et Cie

ANNONCES PARISIENNES

M. E. GARLIN, 8 passage Saulnier, à Paris, est seul fermier de nos annonces parisiennes.
C'est à M. E. GARLIN par conséquent que doivent s'adresser messieurs les annonceurs, notamment pour les spécialités de Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, etc.
Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourra être acceptée par nous en dehors de M. E. GARLIN.

PEPSINE BOUDAULT

EXPOSITION UNIVERSELLE 1867
Le Jury Académique a décerné la médaille unique A LA PEPSINE BOUDAULT la seule recommandée par le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur Napoléon III et la seule admise dans les HOPITAUX DE PARIS.
Elle est conseillée par les plus grands médecins avec un succès infaillible, sous forme de Vin, Elixir et Poudre (2. de 20 gr.) dans les Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Pituites, Indigestions, Diarrhées, Gaz, Pesanteurs, Migraines et les Vomissements chez les Dames enceintes.
A la Nouvelle-Orléans, Mougin, Dekeongé, Bogel, Mausael et Cie, Hart.
Et chez les principaux Pharmaciens anglais et français.
A Paris, chez HOTTOT, succr, 24, rue des Lombards.
SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS DE LA VÉRITABLE PEPSINE BOUDAULT

GOUTTES RÉGÉNÉRATRICES
DU
Docteur Samuel THOMPSON

Ces GOUTTES possèdent une puissance reconstituante telle qu'elles figurent au premier rang parmi les découvertes de la science moderne.
Elles rendent entièrement ou augmentent considérablement les forces perdues soit à la suite de longues, maladies ou d'excès de jeunesse.
C'est surtout dans les pays chauds que les gouttes régénératrices sont appelées à apporter d'inappréciables services, rendant à l'homme sa puissance et sa virilité et contribuant à augmenter la force et développer la beauté de la race humaine.
Exiger sur tous les flacons la marque de Gelin
DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS: Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart
A la Nouvelle-Orléans: MM. RIVET-MARCEL MAJEAU, HART Cie CARROUCHÉ et dans toutes les pharmacies.

Salicylate de Soude Schlumberger
Chimiste à Paris, 26, rue Bergère.
SEUL REMÈDE INFAILLIBLE CONTRE LES DOULEURS NÉVRALGIQUES
LA GOUTTE & LES RHUMATISMES AIGUS & CHRONIQUES
Marque déposée. Marque déposée
Le rapport fait à l'Académie de Médecine de Paris, par les sommités médicales, constate 95 0/0 de guérison en 3 jours et souvent en 24 heures.
LE SALICYLATE DE LITHINE
Agit plus énergiquement dans les cas de GOUTTE AIGUË et de la GRAVELLE.
LES PASTILLES SALICYLÉES
Recommandées contre les Affections de la Gorge et des Bronches, et spécialement pour guérir les Aphtes et le Croup.
LE VIN SALICYLÉ
Tonique antiseptique efficace pour les tempéraments faibles et fiévreux.
Dépôts: Nouvelle-Orléans: MM. RIVET et CARROUCHÉ, droguistes.

ARSÉNIATE D'OR
Dynamisé du Dr ADDISON
Le plus ÉNERGIQUE et le PLUS ACTIF des RECONSTITUTIFS.
On ne connaît pas de substance médicamenteuse qui ait donné des résultats aussi surprenants et décisifs. Elle est sans contredit le premier et le plus énergique de tous les reconstituants.
Les sommités médicales de tous les pays du monde, ont constaté et affirmé la puissance curative extraordinaire qu'elle possède. L'ARSENIATE D'OR DYNAMISÉ du Dr ADDISON est le véritable remède souverain pour toutes les affections du système nerveux pour relever ... qui rend ... les ... dans les cas de Chlorose et Anémie. L'Arséniate d'or dynamisé exerce une influence extrêmement favorable dans les affections chroniques ... Son action curative est certaine dans les cas d'ulcères de caractère malin, maladies de la peau et du lupus.
Exiger sur tous les flacons la marque de Gelin
DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS: Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart
A la Nouvelle-Orléans: MM. RIVET-MARCEL MAJEAU, HART Cie CARROUCHÉ et dans toutes les pharmacies.

Prix Nobel Argent — Exposition Universelle Paris 1878 — Argent Bénin
GRANDE MÉDAILLE D'OR
Pour la pureté des produits.
Fabrique Spéciale de
PRODUITS CHIMIQUES POUR LA PHARMACIE ET LA PHOTOGRAPHIE
Sulfate de Quinine pur 3 Médailles
Salicylate de Soude et Acide Salicylique
POULENC & WITTMANN
Paris — 7, rue Neuve-Saint-Merri, 7 — Paris
Nouvelle-Orléans: CARROUCHÉ; RIVET.

Médaille d'Argent, Exposition de Paris 1878.
GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE
de toutes les Affections de la Poitrine et de la Gorge
PAR LE
SILPHIUM Cyrenaicum
dont les propriétés exceptionnelles viennent encore d'être proclamées devant l'Académie de Rome, par le Dr LANZI, qui conclut dans son rapport, que le Silphium est destiné à prendre place parmi les remèdes les plus efficaces, dans la cure des maladies chroniques de l'appareil respiratoire: Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Phthisies, Laryngites, Angine, Croup, Fatigue de la Voix, etc., etc.
DERODE et DEFFÈS, seuls propriétaires et préparateurs, 2, rue Drouot, Paris.
Nouvelle-Orléans: RIVET; CARROUCHÉ; MARCEL MAJEAU.

SAVONS Ao MOLLARD
Exiger la Marque de Fabrique.
Savon Sulfureux de Toilette d'une odeur fine et suave, forme une lotion nutritive qui conserve à l'épiderme sa souplesse.
Le Savon Sulfureux Médicinal s'emploie contre les affections de la peau, gerçures, piqûres, démangeaisons, etc.
Savons à l'Acide Phénique et Savons de Goudron. Excellents préservatifs contre la petite vérole, le choléra, maladies de la peau, épidémies, etc.
A. MOLLARD, 14, rue Martel, Paris. — BARROU & VILLOT, Suc.
Nouvelle-Orléans: RIVET, CARROUCHÉ, et tous Pharmaciens et Parfumeurs.

GOUDRON DE GUYOT
LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE
M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son âcreté et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.
Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le maniement si désagréable du goudron.
Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.
Le Goudron de Guyot est recommandé dans les maladies suivantes:
EN BOISSON. — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille:
BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIATRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE
MAUX DE GORGE
EN LOTION. — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.
AFFECTIONS DE LA PEAU
DÉMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU
EN INJECTION. — Une partie de liqueur et quatre parties d'eau (efficacité toute spéciale.)
ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE
Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu, que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.
Dépôt à la Nouvelle-Orléans, Phie Dacongé; Phie Sébeuh
A Paris, maison L. FRERE, rue Jacob, 19

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

AVEC UNE

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

ET

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 0[illegible]

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1,00
Trois mois	75

Prix du numéro ... 10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion. 10 lignes.
Une première insertion ... $1 [illegible]
Chaque insertion subséquente ... 7[illegible]

Pour les annonces de commerce 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial,
La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,
La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS.